



Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE À DESTINATION DES COLLÈGES SÉANCE DU 26 MARS 2025

Date de convocation

07/03/2025

Date d'envoi

11/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18h00 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à Destination des Collège dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Président en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 06

Présents : 06

Absents : 00

Pouvoirs : 00

Votants : 06

Etaient présents :

Mesdames Christine BLIN, Sylviane FORTUN, Brigitte BESQUENT,
Monsieur Sébastien MARAIS, Jean-Michel ARNAUD.

Absent excusé :

Madame /

Monsieur /

Assistaient également sans voix délibérative les déléguées suppléantes :

Mesdames Danièle HOUDU et Christine MÉNORET.

Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Monsieur Raphaël SIMAR - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.

~~~~~

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu, préalablement au vote de ce jour, le 05 mars 2025,

VU la transmission en date du 11 mars 2025, à l'ensemble des membres du Syndicat, du projet de budget et de la note de présentation,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

**APPROUVE le Budget Primitif 2025, chapitre par chapitre, tel qu'il lui a été présenté en séance, d'un montant total de 347 612.53 €, réparti de la façon suivante :**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :** **12 859.51 €**
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :** **334 753.02 €**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Délégue Titulaire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **03 AVR. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **02 AVR. 2025**

Le Président,

